

Vuffl'infos



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Pont de Vaux

Ce pont se situe entre les Communes de Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château au lieu-dit « En Vualliemey » et permet le franchissement de la rivière « La Morges ».

Il semblerait qu'il a été construit dans les années 1900-1905 et il a subi une réfection aux environs de 1947.

Lors de l'été 2021, pendant la fermeture de Bussy-Chardonney pour des travaux de signalisation, nos routes communales ont été énormément sollicitées. Durant cette période, nous avons constaté avec la Municipalité de Vaux-sur-Morges que le pont était bien endommagé sur sa partie supérieure. C'est à ce moment que nous avons décidé conjointement avec la Municipalité de Vaux-sur-Morges de reconstruire entièrement cet ouvrage.

Après des travaux de deux mois nécessitant la démolition complète ainsi que la reconstruction du tablier et la pose de glissière de sécurité, il a pu être réouvert à la circulation à la fin du mois d'octobre 2022.



Avant travaux



Après travaux



Rubrique « Energie »

Le questionnaire « Energie » envoyé à tous les propriétaires vufflanais en avril a permis d'établir le profil et le bilan énergétique actuels de la commune à partir des précieuses données qui ont été collectées. La Municipalité tient à remercier les 53% des propriétaires qui ont retourné leur questionnaire dûment rempli.

Un peu d'histoire et portrait des installations d'énergie de la Commune

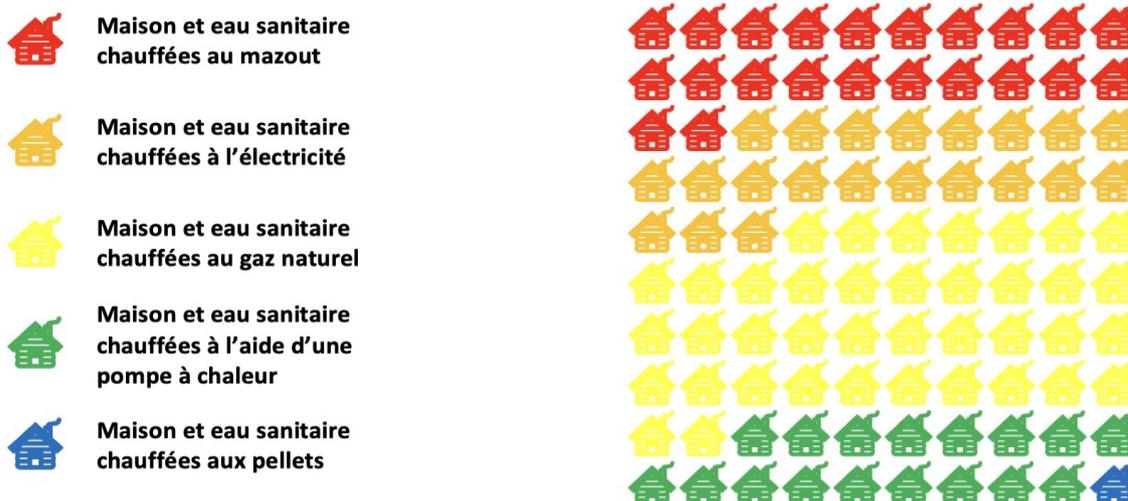
Dès les années 1950, le système de chauffage central à partir d'une chaudière à mazout prend son essor et permet de chauffer à la même température toutes les pièces d'une maison ainsi que l'eau sanitaire. Le premier choc pétrolier de 1973 augmente le prix des carburants et le chauffage au mazout devient moins intéressant. **A Vufflens-le-Château, les maisons construites à cette époque avec une chaudière à mazout ou équipées d'une chaudière à mazout représentent 22%.**

Dans les années 1970 et 1980, le chauffage à l'électricité se développe grâce aux centrales nucléaires nouvellement construites. Il est moderne et ne nécessite pas d'installations volumineuses dans la maison. Malgré les améliorations, les convecteurs électriques sont souvent énergivores et la facture d'électricité est élevée. Le chauffage à l'électricité est remis en question. **A Vufflens-le-Château, les maisons construites à cette époque et chauffées à l'électricité représentent 21%.**

En 1974, le Gazoduc Suisse Romand est mis en service. Il permet de transporter le gaz naturel entre Bex (Vaud) et Vernier (Genève) en passant par le fond du Lac Léman. A partir de l'atterrissage du gazoduc à Tolochenaz, le réseau du gaz naturel se développe à travers les villages de notre région. Lié à un prix du gaz en baisse, les chauffages au gaz naturel se développent dès les années 1980 et restent encore aujourd'hui d'actualité. **A Vufflens-le-Château, les maisons construites depuis lors avec une chaudière à gaz naturel ou équipées d'une chaudière à gaz naturel représentent 39%.**

Dans les années 1990 et 2000, la prise de conscience environnementale incite à se tourner vers des modes chauffage plus respectueux. Les panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques utilisant l'énergie solaire, les pompes à chaleur avec l'air ou la Terre comme source de chaleur, ainsi que les chauffages à pellets font leur apparition. Les propriétaires les adoptent lorsqu'il s'agit de renouveler ou d'améliorer leur installation de chauffage. C'est la révolution ! **A Vufflens-le-Château, les maisons chauffées à l'aide d'une pompe à chaleur air-eau ou sol-eau représentent 17% et celles chauffées à l'aide des pellets un timide 1%. De plus, 22% des maisons sont équipées de panneaux photovoltaïques permettant de produire de l'électricité, ce qui représente 57 installations.**

Le diagramme qui suit montre que sur 100 maisons de Vufflens-le-Château, la source d'énergie pour chauffer la maison et l'eau sanitaire est le mazout pour 22 maisons, l'électricité pour 21 maisons, le gaz naturel pour 39 maisons, la chaleur de l'air ambiant (pompe à chaleur air-eau) ou la géothermie (pompe à chaleur sol-eau) pour 17 maisons et les pellets pour une maison.



Évolution énergétique de la Commune

Une comparaison avec le profil énergétique établi il y a un peu plus de dix ans, et qui avait abouti à l'adoption d'un « Concept énergétique » par le Conseil général, permet d'établir si la commune a évolué dans le bon sens au niveau de sa consommation énergétique.

Pour chauffer un vufflanais en 2010, 17'000 kWh par année étaient nécessaires, avec 60% de l'énergie provenant du mazout, 16% de l'électricité, 21% du gaz naturel, et un petit 2% des énergies renouvelables. Le mazout et le gaz naturel représentaient donc 81% de l'énergie consommée.



Aujourd'hui, les données collectées à l'aide du questionnaire « Energie » montrent qu'il faut environ 8'000 kWh par année pour chauffer un vufflanaï, avec 38% de l'énergie provenant du mazout, 10% de l'électricité et 43% du gaz naturel, les énergies renouvelables représentant un 8% qui ne cesse d'augmenter avec l'installation de nouvelles pompes à chaleur. Si l'on se réjouit que la part due au mazout soit en diminution, de nouvelles constructions avec une chaudière au gaz naturel ont fait augmenter la part due au gaz naturel. La meilleure efficacité énergétique des nouvelles constructions, ainsi que l'amélioration thermique de l'enveloppe de nombreuses constructions plus anciennes permettent cependant de diminuer significativement la consommation par vufflanaï.

Atteinte des objectifs fixés en 2011 dans le « Concept énergétique »

Sur le territoire communal :

- **Diminution de 10% de la consommation d'énergie fossile (= 10% de CO₂)**

En 2010, la consommation d'énergie non renouvelable (mazout, gaz naturel) représentait 81% de la consommation théorique annuelle des habitants de la commune pour le chauffage de la maison et de l'eau sanitaire. Elle représente toujours 81% en 2021. Par contre, la part due à la consommation de mazout a diminué d'un tiers, et du fait de nouvelles constructions ou de nouvelles installations, celle due à la consommation de gaz naturel a plus que doublé.

Par contre, la consommation annuelle moyenne d'énergie par habitant semble avoir diminué de moitié, passant d'environ 17'000 kWh/hab à environ 8'000 kWh/hab. **OBJECTIF REMPLI**

- **Remplacement progressif des chauffages électriques**

Le bilan du questionnaire « Energie » montre que plusieurs propriétaires ont décidé de conserver leur installation électrique en ajoutant une pompe à chaleur, une production de chaleur bois ou des panneaux photovoltaïques. **OBJECTIF REMPLI**

- **Diminution de 10% de la consommation d'électricité**

Les données récoltées ne permettent pas de se prononcer sur la diminution de 10% de la consommation d'électricité au niveau des habitations privées. **OBJECTIF NON ANALYSABLE**

Au niveau des Infrastructures et bâtiments communaux :

- **Diminution de 10% de la consommation d'énergie des bâtiments communaux**

La consommation d'énergie des bâtiments communaux a été diminuée grâce à l'abandon du chauffage électrique énergivore de l'église pour un chauffage au gaz naturel et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de gym permettant de produire deux fois plus d'énergie électrique que l'école n'en consomme. **OBJECTIF REMPLI**

Le chauffage à mazout de l'école a été remplacé par un chauffage à pellets en août 2020. S'il est encore trop tôt pour se prononcer sur une diminution de la consommation d'énergie, le passage à une énergie 100% renouvelable reste une réussite. **OBJECTIF NON ANALYSABLE**

Passage à des énergies renouvelables :

- **Porter à 30% la proportion des habitations équipées de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude**

L'installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude n'est pas une solution qui a été retenue par les propriétaires, puisque seulement quatre installations sont signalées dans les réponses du questionnaire « Energie ». **OBJECTIF NON REMPLI**

- **Porter à 5% la production d'électricité par l'énergie solaire photovoltaïque**

Pour l'année 2022, la Romande Energie indique que la consommation électrique annuelle de Vufflens-le-Château est de 3'000'000 kWh, et que les 57 installations photovoltaïques du village produisent annuellement 383'000 kWh, dont 230'000 kWh sont réinjectés sur le réseau, ce qui représente 8% de la consommation d'électricité. **OBJECTIF REMPLI**

Tableau des subventions énergie

Le tableau des subventions énergie a été revu par la Municipalité et la nouvelle version, valable dès le 1^{er} janvier 2023, est disponible sur le site de Vufflens-le-Château : www.vufflens-le-chateau.ch -> PRATIQUE -> Règlements divers -> Tableau des subventions, valable dès le 01.01.23



Rubrique déchets

Ordures ménagères

Nous vous rappelons que l'enlèvement des ordures ménagères a lieu le lundi **dans la journée** (le mardi si le lundi est un jour férié). Le camion passe fréquemment l'après-midi mais il peut également lui arriver de passer le matin.

Nous constatons par ailleurs que les sacs déposés à même le sol sont souvent éventrés par des oiseaux, chats ou tout autre animal. Il est donc interdit de déposer les sacs la veille et il est vivement recommandé d'être équipé d'un conteneur. D'avance merci.

Déchèterie de Riond-Bosson à Morges

- Horaires : Lundi à vendredi 13h45 - 18h00 / Samedi 8h00 - 12h00

Plus d'informations sur : <https://www.morges.ch/vivre-a-morges/dechets/dechetterie-4542>

Dates des collectes des déchets organiques méthanisables en 2023

19 janvier 2023

2 et 16 février 2023

2, 9, 16, 23 et 30 mars 2023

6, 13, 20 et 27 avril 2023

4, 11, 17 et 25 mai 2023 (Ascension : tournée avancée au mercredi)

1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin 2023

6, 13, 20 et 27 juillet 2023

3, 17, 24 et 31 août 2023

7, 14, 21 et 28 septembre 2023

5, 12, 19 et 26 octobre 2023

2, 16 et 30 novembre 2023

14 et 28 décembre 2023

Seuls les conteneurs officiels bruns avec autocollant commandés auprès de la Commune sont autorisés.

Collecte des déchets de jardin au chemin de la Bise

Afin de faciliter la surveillance du site, les heures autorisées pour le dépôt des végétaux sont fixées **du lundi au samedi de 10 à 18 heures**.

L'emplacement pour le dépôt des déchets végétaux est réservé exclusivement aux habitants de la Commune et non aux jardiniers et paysagistes professionnels mandatés par les propriétaires, ces derniers ayant l'obligation de se charger eux-mêmes de l'élimination de leurs déchets végétaux.

Attention :

- Les matières déposées étant valorisées directement en agriculture après compostage, elles ne doivent contenir aucun matériau étranger (plastique, pierre, bois traité, produits toxiques, etc.).
- Les déchets de cuisine cuits et crus ne sont pas admis.

Décisions diverses de la municipalité durant le 2^{ème} semestre 2022

La Municipalité a décidé entre autres de :

- Accorder un soutien financier aux sociétés sportives et culturelles suivantes dans lesquelles des jeunes de moins de 18 ans de la Commune sont inscrits (forfait de CHF 50.-/par jeune de Vufflens)
 - CHF 50.- au Forward Rowing Club
 - CHF 100.- au Rolle natation
 - CHF 450.- à la Lanterne Magique



- Accorder un soutien financier de
 - CHF 1'800.- à la société Gym Dames (subvention 2021 et 2022)
 - CHF 250.- au service d'aide familiale Morges et environs
 - CHF 170.- au Passeport-Vacances
 - CHF 100.- à l'association œcuménique Saint-Vincent de Paul de la région morgienne
 - CHF 400.- à l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud
- Diminuer la consigne de chauffage de 1°C à la Maison de Commune, pendant la saison hivernale
- Réaliser un examen thermographique de l'enveloppe du bâtiment de la Maison de Commune
- Engager Mme Nicole Joss au 1^{er} mars 2023 comme remplaçante lors du congé maternité de Mme Melissa Champod de mars à juillet 2023
- Eteindre l'éclairage extérieur du Château durant décembre, janvier et février 2023
- Engager Mme Evelyne Larpin au 1^{er} décembre 2022 comme nouvelle boursière suite au départ de Mme Thalia Joss le 31 décembre 2022

LE CONSEIL GÉNÉRAL EN BREF

Prochaines séances du Conseil général en 2022

Les 24 avril, 26 juin, 30 octobre et 4 décembre 2023 à 20h15.

Annnonce des conseillers généraux aux séances du Conseil général

Tout conseiller doit annoncer son absence pour les séances auxquelles il ne pourra participer. Dans la pratique, sont acceptées les annonces via un autre conseiller présent au Conseil avant l'appel, un appel, un SMS ou un courrier au Président, M. Philippe Stalder.

Démission du Conseil général

Tout membre peut présenter sa démission en cours de législature. Un courrier à l'intention du Président est nécessaire.

Décisions du Conseil général

Séance du 31 octobre 2022

- Arrêté d'imposition pour l'année 2023
- Demande d'un crédit de CHF 193'475.- pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges
- Demande d'un crédit complémentaire de CHF 51'087.- au préavis 09/10/22 pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges
- Adoption du règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Séance du 5 décembre 2022

- Adoption du budget 2023 qui fait apparaître un excédent de charges de CHF 247'218.-
- Demande d'un crédit complémentaire de CHF 252'000.- lié à la construction de la crèche (avec une capacité augmentée à 35 places)
- Demande d'autorisation de retrait de l'AJEMA (accueil de jour des enfants Morges Aubonne) au 31 décembre 2023

Prochaines votations cantonales et fédérales en 2023

18 juin 2023. La votation du 12 mars est annulée.

Horaire du bureau de vote

Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00. Le dernier relevé de la boîte aux lettres réservée aux votes par correspondance est également fait à 11h00.



AGENDA

Repas EPP	Mercredi 18 janvier 2023
Repas de soutien Concorde avec jazz VJB	Vendredi 20 janvier 2023
Table fleurie	Vendredi 27 janvier 2023
Bal de jeunesse	Samedi 28 janvier 2023
Repas EPP	Mercredi 15 février 2023
Table fleurie	Vendredi 24 février 2023
Soirée dégustation vin de Vufflens-le-Château/Chigny avec musique	Vendredi 10 mars 2023
Repas EPP	Mercredi 15 mars
Distribution de compost	Samedi 18 mars 2023 de 10h30 à 11h30
Table fleurie	Vendredi 24 mars 2023
Repas EPP	Mercredi 19 avril 2023
Soirées de la Concorde	Mercredi 12 avril 2023, vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 avril 2023
Conseil général	Lundi 24 avril 2023 à 20h15
Table fleurie	Vendredi 28 avril 2023
Repas EPP	Mercredi 17 mai 2023
Sortie des aînés	Jeudi 25 mai 2023
Table fleurie	Vendredi 26 mai 2023
Marché artisanal	Samedi 17 juin 2023
Distribution du vin de Commune	Lundi 19 juin 2023
Repas EPP	Mercredi 21 juin 2023
Conseil général	Lundi 26 juin 2023 à 20h15
Table fleurie	Vendredi 30 juin 2023
Fête du 1 ^{er} août à Vufflens-le-Château	Mardi 1 ^{er} août 2023
Journée de Commune	Dimanche 10 septembre 2023
Conseil général	Lundi 30 octobre 2023 à 20h15
Conseil général	Lundi 4 décembre 2023 à 20h15

* Repas «Et Pourquoi Pas» : inscriptions auprès de Mme Elizabeth Uldry (079 446 95 64) ou du Pasteur Sandro Restauri (021 331 56 77). **Les repas se déroulent à la salle de la paroisse.**

Table fleurie : inscription auprès de Mme Mireille Lugrin au 079 415 92 03 (48h à l'avance). Les repas se déroulent au chemin du Carolet 2.

SOCIÉTÉS LOCALES

Chœur d'hommes "La Concorde"	M. Bertrand Cornut	079 342 61 30
Responsable Gym-dames	Mme Josette Piguet	021 801 99 63
Groupe de badminton	Mme Odile Criblez Gruaz	079 831 43 51
Association du Marché artisanal	M. Thierry Chollet	021 801 51 81
La Chanson Française	M. Alexandre Fellrath	078 947 57 04
Association des parents d'élèves de Vufflens-le-Château et environs (APEVE)	Mme Valérie Wehrli Schenk	079 513 87 52
Jeunesse (Société actuellement inactive)	M. Benoît Delay	079 566 06 44



Location des locaux communaux

Les habitants de la Commune ont la possibilité de louer les locaux communaux à des tarifs préférentiels. Cette faveur n'est cependant accordée que pour les fêtes de famille organisées par et pour les habitants (anniversaires, mariages, etc.).

Des tables de cantine sont également mises gracieusement à disposition des habitants de la Commune.

Pour tout renseignement ou réservation, s'adresser au bureau communal.

LA VIE VILLAGEOISE

Tournoi de pétanque de la journée de Commune 2022

Tout le monde connaît la devise du Baron de Coubertin « L'important est de participer ». Cette devise s'applique parfaitement au tournoi de pétanque de la journée de Commune du 11 septembre. Les 11 équipes qui ont participé à ce tournoi se sont affrontées avec humour et fairplay. Et la tradition a été respectée, car les trois équipes vainqueurs ont mis à disposition leur prix pour le partager avec les participants lors d'une soirée. Un bon nombre de participants et leurs conjoints ont donc passé un moment sympathique et convivial au carnotzet communal à déguster boutefas, saucissons, salades, choucroute et desserts apporté par les convives. Le tout arrosé de différents vins fort agréables. Souvenir d'une belle soirée.



Madme Alice Rochat

Elle est arrivée dans notre village déjà en 1979, c'est entourée d'un fils et d'un petit-fils que l'alerte Madame Alice Rochat a fêté dans la joie et bonne humeur ses 90 ans le 14 décembre dernier et en présence d'une délégation de la Municipalité.



Chantée de Noël

C'est par une clémentine soirée de décembre que les élèves du collège de Vufflens-le-Château, leurs familles et les villageois(es) avaient rendez-vous dans la cour de la ferme du château.

Munis de leurs lampions colorés, les enfants ont défilé en long cortège autour du château puis jusque dans la cour de récréation du collège. Les employés communaux avaient préparé une ambiance chaleureuse avec des guirlandes multicolores et un beau sapin de Noël. L'assemblée a également pu découvrir la fenêtre de l'Avent préparée par la Vufflantine! Un grand merci pour cette belle oeuvre collective!



Après avoir entonné quelques chants de Noël et récités des poésies par classe ou en petits groupes, les élèves ont écouté l'histoire du pasteur Sandro Restauri. A l'issue du petit discours de Madame Sylvie Nussbaum, municipale des écoles, les enfants ont eu la surprise d'accueillir le Père Noël et son âne... On ne sait pas très bien qui tirait qui... A vrai dire, il semble que ce soit l'âne qui ait attiré le Père Noël dans la cour d'école! Bien lui en a pris car l'homme en rouge a ainsi pu distribuer des mandarines pendant que les employés communaux servaient du vin chaud ou froid et du thé.

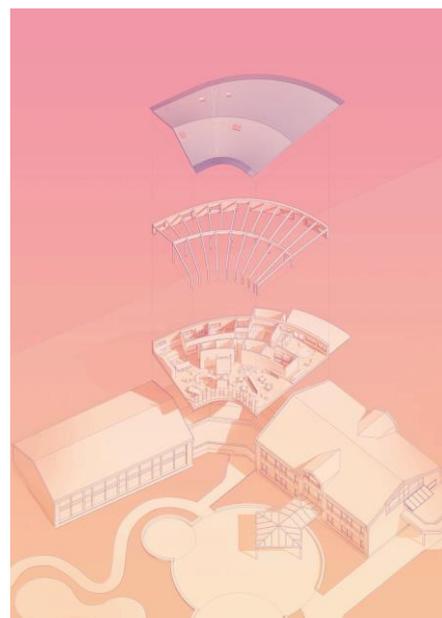


Victime du succès de la soirée, la délicieuse soupe à la courge de l'association des parents d'élèves a été dégustée jusqu'à la dernière louche! Merci aux cuisinières et aux cuisiniers du jour pour cette préparation!

A l'issue de cette belle manifestation, les enseignants du collège tiennent à remercier toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de la fête, en particulier Madame Martine Gloor pour les photos ainsi que les Municipalités de Vufflens-le-Château et Chigny.

Ouverture de la crèche « La Vufflantine »

La crèche est en construction et les inscriptions seront ouvertes pour les parents concernés habitant à Vufflens-le-Château et Chigny à partir de fin janvier 2023 (un site internet dédié « la Vufflantine » sera alors disponible pour les inscriptions). Un courrier sera envoyé à tous les parents concernés de nos deux villages avec toutes les informations pour les inscriptions.



Soirée chanson française

Vendredi 28 octobre 2022, « La Tendresse en chanson », magnifique soirée en chansons organisée dans notre grande salle, avec la présence (de gauche à droite) de Véronique Thélin (extraordinaire chanteuse pianiste), Sarclo, Alex Fellrath (organisateur), Milla Besson, Albert Chinet et Marc Aymon.



ANNUAIRE

Municipalité

Municipal responsable

M. Pierre Siegwart
Syndic
psiegwart@vufflens-le-chateau.ch

M. Philippe Henriod
Vice-Syndic
phenriod@vufflens-le-chateau.ch

M. Thierry Chollet
tchollet@vufflens-le-chateau.ch

Mme Sylvie Nussbaum
snussbaum@vufflens-le-chateau.ch

M. Yves-Alain Falcy
yafalcy@vufflens-le-chateau.ch

Dicastère

Administration générale - Finances
Contrôle des habitants - Informatique
Parascolaire « La Vufflantine »

Routes - Voirie et déchets
Réseau d'épuration - Cours d'eau
Espaces publics - Cimetière
Transports publics

Urbanisme - Police des constructions
Défense incendie - PCi
Temples et cultes

Ecoles - Affaires sociales - Police
Affaires culturelles et sportives
Passeport vacances - Plan canicule

Domaines et bâtiments - Service des eaux
Energies renouvelables - Tourisme
Sortie des aînés

Tél.

079 374 36 72

079 606 50 15

076 491 47 13

021 801 66 36
079 511 53 32

079 333 70 76

Conseil général

M. Philippe Stalder
Mme Katia Barberis
M. Aurèle Etchegaray

Président
Vice-Présidente
Secrétaire

077 482 65 25
079 450 51 19
079 502 38 74

Administration communale

Site internet

vufflens-le-château.ch ou
vufflens-le-chateau.ch

Greffe - Contrôle des habitants

Mme Melissa Champod
greffe@vufflens-le-chateau.ch

021 804 60 30

Horaire d'ouverture au public
Mardi
Jeudi
et sur rendez-vous

08h00 - 12h00
16h00 - 18h00

Boursière communale

Mme Evelyne Larpin
bourse@vufflens-le-chateau.ch

Facturation des taxes

021 804 60 33

Employés communaux

M. David Christin
M. Philippe Vuffray

Voirie, extérieurs
Bâtiments

S'adresser au
bureau communal

Ecole – Parascolaire - Préscolaire

Salle des maîtres du collège de Vufflens
La Vufflantine -
Etablissement parascolaire

Mme Iris Montero, Directrice
Lundi-vendredi 06h30 - 14h30
Lundi-vendredi 14h30 – 18h30

021 802 29 75

076 507 11 34

076 400 11 34

Etablissement primaire de Morges Ouest
Collège de la Burtignière
Etablissement secondaire de
Morges Beausobre

M. Fabien Descoedres
Directeur
M. Cyril Mignot
Directeur

021 557 97 40

021 316 36 00

AJEMA, Crèche/Accueil de jour des enfants
<https://arasmac.ch/ajema/>

Accueil familial de jour
Réseau AJEMA

021 828 04 12

021 828 04 14



Santé - Social

Agence d'assurances sociales Morges-Est Lundi-vendredi 08h00-11h30 et 14h00-16h00	Avenue de Lonay 2bis Morges	021 828 04 60
Centre social régional Morges-Aubonne-Cossonay	Central téléphonique Rue de Couvaloup 10 Morges	021 804 98 98
Centre médico-social, CMS	Rue Louis-de-Savoie 40 Morges	021 811 11 11
Espace prévention La Côte	Place du Casino 1 Morges	021 804 66 44
Office régional de Placement (ORP) Morges	Avenue de la Gottaz 30, Morges	021 557 92 00

Services industriels

Eau potable	AVM, Bussy-Chardonney Dépannages : M. Olivier Vuffray	021 800 41 39 079 638 01 81
Téléphonie, TV, Internet	UPC Swisscom	0800 66 88 66 0800 800 800
Gaz	Cosvegaz SA, Cossonay y c. urgences	0800 402 403
Electricité	Romande Energie Morges Dépannages 24h/24h	0848 802 900 0848 802 555

Paroisses

Paroisse protestante	M. Sandro Restauri, Pasteur	021 331 56 77
Paroisse catholique	Morges	021 811 40 10

Poste

0848 888 888

Divers

Office de l'Etat civil de la Côte	Rue St-Louis 2, Morges	021 557 07 07
Justice de Paix du district de Morges	Rue St-Louis 2, Morges	021 557 94 00
Protection civile district Morges	Ch. de Vergognausaz 45, St-Prex	021 338 03 10

Urgences

Police		117
Feu		118
SMUR (Service médical d'urgence)		144
Intoxications		145
Numéro d'urgence européen		112
Gendarmerie de Morges		021 557 90 21
Centrale téléphonique des médecins Urgences - médecins de garde		0848 133 133
Hôpital de Morges	24h/24, 7j/7	021 804 22 11
Association des Médecins-dentistes		078 798 77 78

